

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA (absent du point n°1 au point n°4, présent du point n°5 au point n°27), Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Alain MILON, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Magali CHARMET, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Jaouad MARBOH, Gérard LEPEU

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2025

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 octobre 2025.

Adopté à la majorité
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

3. MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil municipal.

Prend acte

4. ELECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES SECURITE ET CIRCULATION AINSI QUE SPORT

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE qu'une seule candidature est déposée

CONSTATE après enregistrement des candidatures, que le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer un vote à main levée

DESIGNE pour la Commission Sécurité et Circulation : Gérard LEPEU

DESIGNE pour la Commission Sport : Gérard LEPEU

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

5. DESIGNATION DES ELUS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'effectuer un vote à main levée

DESIGNE M. Gérard LEPEU afin de représenter la commune dans les organismes suivants :

- ASSER
- Comité de gestion piscicole
- Commission communale de sécurité
- Conseil d'école Frédéric Mistral primaire
- Commission consultative des services publics locaux
- Commission d'appel d'offres
- Commission de contrôle des délégations de services publics
- Commission de délégation de services publics

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

6. MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION DANS LAQUELLE SIEGE LA VILLE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET rappelle qu'en 2023, David BELLUCCI et elle avaient voté contre les statuts de cette association, estimant que le fait que la commune y siège créait une confusion entre intérêts publics et privés. Selon elle, il existe un risque financier pour la ville, puisque si la commune réalise des équipements sur ce terrain, elle créera de la valeur sur un terrain privé grâce à de l'argent public.

Monsieur le Maire répond qu'il n'existe aucune confusion puisqu'il s'agit d'un projet d'initiative uniquement privée. Il indique que la ville n'implantera rien sur ce terrain puisque la plantation d'arbres se fera par l'association, comme déjà indiqué en 2023.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la modification statutaire emportant nouvelle raison sociale de l'association.

Prend acte

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

7. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE A LA CASC DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE SIS 86 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention gracieuse de mise à disposition des locaux situés au 86 avenue du Général de Gaulle, au profit de la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat, pour l'exercice de sa compétence «Participation à une convention France Services »

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

8. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)

Commission Finances du 7 octobre 2025

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les Autorisations de Programme, les Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement.

ACTE les modifications proposées ci-dessus pour les autorisations pluriannuelles de la ville.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

9. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Commission Finances du 7 octobre 2025

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget principal de la ville.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

10. TARIFS DE LOCATION

Commission Finances du 7 octobre 2025

Rapporteur : Christian RIOU

Après en avoir délibéré,

VALIDE les tarifs des locations de salles et de matériels comme ci-dessus et applicables au 1er novembre 2025.

PRECISE que :

- o Lesdits tarifs sont appliqués à la date à laquelle la réservation est validée par la ville et non à la date de location effective plusieurs mois pouvant s'écouler entre les deux événements.
- o Les tarifs s'appliquent sur une location d'une durée pouvant aller jusqu'à 72h.
- o Le prêt de matériel aux associations sorguaises réalisé à titre gratuit concerne uniquement les associations à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général.
- o La délibération du 26 juin 2025 relative aux tarifs de location est abrogée.

Adopté à l'unanimité

11. DISPOSITIF FINANCIER DU SEJOUR NEIGE PROPOSE PAR L'ACCUEIL MUNICIPAL DES JEUNES (AMDJ)

Commission finances du 7 octobre 2025

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant du séjour de 506,41 € par enfant avec une participation maximale de 24 enfants et un budget maximum de 13 673,07 € (24 enfants et 3 animateurs).

VALIDE la participation :

- de la ville de Sorgues à ce séjour à hauteur de 176,41 € par enfant inscrit (soit 35%).
- des parents pour un tarif de 330 € par enfant inscrit.

PRECISE que la ville paiera la totalité du séjour au prestataire retenu (la participation des parents sera encaissée par le biais de la régie de l'accueil municipal des jeunes).

Adopté à l'unanimité

12. RAPPORT FINANCIER ET DE GOUVERNANCE 2024 DE LA SEM DE SORGUES

Commission finances du 7 octobre 2025

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport 2024 de la Société d'Economie Mixte de Sorgues.

Prend acte

13. BILAN D'ACTIVITES 2024 DU SYNDICAT MIXTE FORESTIER

Commission finances du 7 octobre 2025

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Hélène TRINQUET souhaite savoir si le syndicat se charge uniquement de l'entretien des pistes coupe-feu ou s'il intervient également au sein des massifs forestiers privés.

Monsieur le Maire indique qu'il intervient en bordure des voiries et dans les massifs forestiers publics.

Hélène TRINQUET demande qui s'occupe des mises en demeure de débroussailler.

Monsieur le Maire répond que les obligations légales de débroussaillage (OLD) sont des procédures menées par la police municipale ; le syndicat n'intervient pas.

Hélène TRINQUET demande si, lorsqu'un propriétaire n'obtempère pas à la mise en demeure et que la ville se substitue à lui pour le débroussaillage, le coût est reversé au syndicat mixte.

Monsieur le Maire explique que la ville ne peut pas toujours se substituer aux propriétaires privés, faute de moyens humains et de pouvoir se retourner financièrement contre les propriétaires. Il précise que le travail de la police municipale en matière d'OLD, qu'il salue, mène à une prise de conscience des administrés.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan d'activités 2024 du Syndicat Mixte Forestier.

Prend acte

14. COMPTE FINANCIER 2024 DE LA SCIC GRAND DELTA HABITAT

Commission finances du 7 octobre 2025

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en début d'année, GDH engagera des travaux à la cité Générat pour un montant de près de 5 millions d'euros HT.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des comptes 2024 de Grand Delta Habitat.

Prend acte

CULTURE

15. REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE SORGUES

Commission culture du 30 septembre 2025

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de règlement intérieur de la médiathèque municipale.

Adopté à l'unanimité

16. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN CONCERT COMMUN « BIG BAND MEETING »

Commission Culture en date du 30 septembre 2025

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat pour un concert commun de jazz.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

17. SIGNATURE DE LA CONVENTION « ECOLES DE MUSIQUE » AVEC LA SOCIETE DES EDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM)

Commission Culture en date du 30 septembre 2025

Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec la SEAM autorisant la reproduction par reprographie des œuvres de musique dans le cadre des activités d'enseignement musical de l'école de musique et de danse de la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention (projet joint en annexe),

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune, imputation budgétaire 6236

Adopté à l'unanimité

18. CONVENTION DE PARTENARIAT Etablissant l'accompagnement d'un projet « FABRIQUE A MUSIQUE SACEM X ORCHESTRE A L'ECOLE »

Commission culture du 14 mai 2025

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de la convention de partenariat annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

19. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MONSIEUR JOSE LOUREIRO DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 7 octobre 2025

Rapporteur : Alexandra PIEDRA

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à Monsieur José LOUREIRO une subvention d'un montant de 1 989.90 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 166 Avenu Achille Moreau, cadastré DO 34.

DIT que la somme sera prélevée sur le budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité

ANIMATIONS, FETES ET MARCHES

20. APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU LOCAL « CASA MUSICA » SITUE AU PARC MUNICIPAL

Commission Animations, fêtes et marchés du 06 octobre 2025

Rapporteur : Virginie BARRA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention cadre de mise à disposition gracieuse du local « Casa Musica » situé au parc municipal

AUTORISE M. le Maire à la signer avec tout bénéficiaire répondant aux condition fixées par la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

21. APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU PREMIER ETAGE DE L'HOTEL DE VILLE AUX ASSOCIATIONS SORGUAISES DANS LA LIMITE DE DEUX FOIS PAR AN

Commission Animations, Fêtes et Marchés en date du 6 octobre 2025

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Hélène TRINQUET relève le manque d'accessibilité de l'espace Regain, et estime que mettre à la disposition d'une association une salle non accessible revient à exclure une partie du public.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une possibilité offerte aux associations parmi de nombreuses autres. Il rappelle que depuis plusieurs années, la mairie se heurte au refus de l'Architecte des Bâtiments de France concernant l'installation d'un ascenseur au sein de l'ancien hôtel de ville, l'ABF n'autorisant la pose d'un ascenseur que jusqu'au premier étage.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention type de mise à disposition de la salle Regain, premier étage de l'hôtel de ville

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer avec tout bénéficiaire répondant aux conditions fixées par la présente délibération.

Adopté à la majorité

2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

22. APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE L'ANNEXE DE LA SALLE ANDRE RIOU

Commission Animation, Fêtes et Marchés en date du 6 octobre 2025

Rapporteur : Christian RIOU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention type de mise à disposition gracieuse de l'annexe de la salle André Riou

AUTORISE M. le Maire à la signer avec tout bénéficiaire répondant aux condition fixées par la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

23. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA SALLE RESPELIDO

Commission Animations, fêtes et marchés du 06 octobre 2025

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention type de mise à disposition gratuit du Rez-de-Chaussée de la salle Respelido

AUTORISE M. le Maire à la signer avec tout bénéficiaire répondant aux conditions fixées par la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

24. APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL EN DEHORS DE TOUTE MISE A DISPOSITION DE SALLE

Commission Animation, Fêtes et Marchés en date du 6 octobre 2025

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention type de mise à disposition gracieuse de matériel.

AUTORISE M. le Maire à la signer avec tout bénéficiaire répondant aux conditions fixées par la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

25. ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE AU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre en place le dispositif du service national universel au sein de la collectivité pour une mission relevant du domaine de la citoyenneté/éducation à compter du 20 Octobre 2025 pour une durée de 50 heures.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

26. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Monsieur le Maire précise que cette délibération est une nécessité réglementaire faisant suite à la disparition de Monsieur Serge SOLER, elle n'entraîne aucune modification du montant des indemnités.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues ci-après annexé.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

27. MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS (CHEF-LIEU DE CANTON)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Monsieur le Maire indique que comme pour le point précédent, le montant des indemnités n'est pas modifié.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues ci-après annexé.

Adopté à la majorité
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

- 1) Hélène TRINQUET demande à Monsieur le Maire de lui confirmer qu'au prochain budget, est prévue l'inscription de crédits visant à financer l'installation de bornes anti-moustiques. Elle souhaiterait connaître les modalités envisagées pour le développement de ce dispositif, et savoir qui le prendra financièrement en charge une fois déployé.

Elle souhaite également savoir comment va être choisie la localisation de l'implantation des bornes, et s'interroge sur la pertinence d'élaborer un plan global.

Monsieur le Maire rappelle que la lutte contre la prolifération des moustiques est un enjeu de santé publique, en raison des maladies qu'ils peuvent véhiculer. Il explique que la ville désire trouver des solutions permettant à la fois de protéger la population et de préserver l'équilibre écologique de la commune. Monsieur le Maire indique que l'emplacement de ces bornes sera défini en concertation avec les habitants ; qu'en parallèle, une campagne d'information et de sensibilisation sera déployée avant le printemps et qu'une action sera menée à destination des lotissements privés disposant de bassins de rétention, afin qu'ils puissent éliminer les larves, comme le font les services municipaux sur les propriétés de la ville.

- 2) David BELLUCCI fait lecture de l'intervention qu'il a faite en conseil communautaire au sujet du bilan sur l'accessibilité. Il rappelle que certains bâtiments et certaines voies sont inaccessibles, et estime que cela contrevient à l'égalité d'accès aux services publics. Il souhaite savoir quand sera communiqué ce bilan.

Monsieur le Maire estime que l'importance réside dans les actions menées par la ville en la matière : centre administratif, pôle petite enfance... et qu'il est préférable d'agir en faveur des personnes à mobilité réduite plutôt que de s'en tenir seulement à la mise en place d'une commission. Il rappelle qu'à chaque fois que des travaux sont menés par la ville sur un bâtiment, il est procédé à sa mise en accessibilité.

Il précise par ailleurs que la commission accessibilité s'est réunie à la CASC, que sur sa proposition il a été fait appel à un bureau d'études en vue de la mise à jour du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des Espaces Publics) et que les services intercommunaux travaillent sur le rapport qui sera présenté ultérieurement en conseil communautaire.

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le 21/11/25

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA